



3ème sortie MOB

DIMANCHE 11 juin 2023

Accueil dès 8 h30 au Mas de Tence (entre Tence et Saint Bonnet le Froid)

Un petit déjeuner avec café et viennoiserie vous sera offert. Départ à partir de 9 h30 pour une balade d'environ 110 km à travers les paysages grandioses de la Haute Loire et de l'Ardèche.

Repas pris aux alentours de 12 h30 l'après-midi retour vers le Mas de Tence pour 17h30 Un apéritif clôturera cette journée.

L'inscription à la ballade des sucs comprend :

- Le café de bienvenue
- Le repas de midi
- Le pot de remerciement
- La plaque de la manifestation

La manifestation est ouverte en aux cyclomoteurs de moins de 50 cc et motos de moins de 100 cc d'avant 1990 sur inscriptions avant le 1^{er} juin 2023 dans la limite de 30 véhicules participants.

NOM.....PRENOM.....

ADRESSE.....

TELEPHONE.....MAIL.....

INSCRIPTION POUR UNE PERSONNE 35 €

INSCRIPTION D'UNE PERSONNES MEMBRE DES MAHL (à jour de cotisation au 1er mars) 30 €

Nous soussignés, déclarons:

participer de notre propre initiative à cette manifestation, avoir pris connaissance, et adhérer sans réserve, dans son intégralité, au règlement,

certifier que tous les renseignements figurant sur cette fiche sont exacts,

certifier que notre véhicule est en règle, assuré et que le conducteur possède les autorisations nécessaires à sa conduite.

renoncer à tout recours contre l'association organisatrice et/ou les autres participants à la manifestation, pour tout dommage ou annulation, quel qu'il soit, accepter que soient publiées dans les médias des photos de notre véhicule et de notre équipage, nous engager à respecter scrupuleusement le code de la route, les organisateurs, les autres participants, les riverains, et adhérer à l'esprit de convivialité qui anime cette manifestation.

Fait à le (Signature précédée de la mention lu et approuvé)

Fiche d'inscription à nous retourner avant le 1^{er} juin remplie avec le chèque correspondant à l'ordre des MAHL à :

Mécaniques Anciennes du Haut Lignon, 13 montée du grand pré 43190 Le Mas de Tence

Mail : mecaniquesancienneshautlignon@gmail.com tel 06 26 25 71 99



REGLEMENT DE LA 3ème SORTIE MOB DIMANCHE 11 juin 2023

Article 1 : Généralités

Les Mécaniques Anciennes du Haut Lignon vous convient à la **2ème Sortie Mob** qui se déroulera le dimanche 11 juin 2023 au départ du Mas de Tence.

Le parcours d'environ 100 kilomètres sera indiqué par un roadbook remis à chaque cyclomoteur engagé. Elle a pour finalité de permettre à des collectionneurs de faire rouler leurs véhicules d'époque et de mettre en valeur, en le faisant vivre, le patrimoine industriel que constituent ces véhicules. Elle favorise aussi la découverte du patrimoine paysager, architectural, culturel et historique de nos régions.

Il n'y a aucune compétition ni enjeu sportif quelconque, il s'agit d'une simple balade

La Randonnée est organisée de façon à ce que chaque participant, quel que soit l'âge et la cylindrée de son véhicule, puisse effectuer le tracé dans de bonnes conditions de sécurité.

Elle se déroule sur route ouverte, dans le respect du Code de la route, avec le souci de ne pas perturber la circulation des autres usagers de la route ni la tranquillité des riverains.

Le départ des participants est échelonné de façon à ne pas gêner le trafic routier.

Sont admis à participer les cyclomoteurs type mobylettes de moins de 50 cc et les motos d'une cylindrée inférieure à 100 cc d'avant 1990. Le nombre de participants est limité à 30 véhicules maximum.

Il pourra être revu à la baisse en fonction des réglementations spécifiques du moment. Dans ce cas, c'est l'ordre de réception des bulletins d'inscriptions complétés et accompagnés du règlement qui fera foi.

Toute inscription est considérée comme définitive après le 1^{er} juin 2023 et ne pourra donner lieu à un remboursement pour une annulation à la demande du participant

Article 2 : Programme

Les inscriptions sont ouvertes dès réception du présent règlement et jusqu'au 1^{er} juin 2023, délai de rigueur.

L'accueil des participants aura lieu le 11 juin 2023 à partir de 8h30 à la mairie du Mas de Tence (43)

Les vérifications d'usage auront lieu avant le départ, fixé à 9h30. Un repas sera servi autour de 12h 30.

Le retour s'effectuera au Mas de Tence aux alentours de 17h30.

Article 3 : Obligations

Les participants devront se conformer au code de la route, aux arrêtés municipaux des localités traversées,

Le chauffeur du véhicule ancien devra être en possession du permis de conduire valable ou avoir les autorisations pour conduire son véhicule en date de la manifestation.

Le véhicule devra être immatriculé et assuré, et posséder des équipements de sécurité en état.

Tous les véhicules doivent être en accord avec la réglementation de leur pays d'immatriculation, ainsi qu'avec les normes techniques.

Les participants sont responsables de leur approvisionnement en essence, huile et eau.

Article 4 : Assurance

Les organisateurs ont souscrit une responsabilité civile pour cette manifestation. Cependant le participant reste seul responsable des dégâts matériels pouvant endommager son véhicule ou de ceux causés à autrui. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités relatives aux incidents, vols, accidents, contraventions qui pourraient survenir lors de la balade. Sur les lieux de stationnement aucune surveillance ne sera exercée

Il appartient à chaque participant de pourvoir personnellement à la garantie des risques concernant l'assurance obligatoire de son véhicule ainsi que le fait que les véhicules doivent être en conformité avec la réglementation, y compris sur le plan environnemental et sonore.

Le participant reste seul responsable des dégâts matériels pouvant survenir à son véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'Organisation.

Article 5 : Déroulement de la manifestation

Le parcours officiel de la balade doit être suivi.

Il s'agit d'un rassemblement sans horaires fixes ni moyennes imposées.

En aucun cas la randonnée ne donnera lieu à un classement basé sur une notion de vitesse, de moyenne imposée ou de chronométrage.

Les départs sont donnés de manière échelonnée et les participants circulent non groupés, dans le respect du Code de la Route et sans entrave à la circulation routière.

Il ne s'agit en aucun cas d'une épreuve de vitesse

Chaque participant disposera des numéros de téléphone lui permettant de joindre à tout moment de la balade la permanence de l'organisation. Ces numéros seront inscrits sur le roadbook.

Tout participant ayant quitté le parcours devra le signaler à l'Organisation pour éviter des recherches inutiles.

En cas de problèmes mécaniques chaque participant doit faire dépanner son véhicule par ses propres moyens et à ses frais. Un véhicule de l'organisation avec une remorque suivra la manifestation et pourra aider les participants qui le souhaitent dans la limite de leurs capacités.

Tout conducteur ou participant en état d'ébriété ou sous l'emprise de produits illicites avérés ou dont le comportement irait à l'encontre de la manifestation sera immédiatement exclu par les organisateurs.

La participation à la balade implique l'acceptation d'être photographié ou filmé pendant l'épreuve et autorise la diffusion par les organisateurs de ces images.

La manifestation étant placée sous le signe de la convivialité et de la courtoisie, les équipages sont tenus de respecter les riverains, les usagers de la route et les autres participants.

Nous sommes tous amoureux de la nature, merci de respecter l'environnement, notamment en ne jetant aucun déchets ou mégots en dehors des récipients prévus à cet effet.

Les MAHL se réservent le droit d'apporter toute modification à ce présent règlement, au programme préétabli et d'annuler la manifestation notamment en cas de conditions sanitaires ou météorologiques défavorables mais aussi en cas de décisions municipales ou préfectorales.

Par son engagement chaque participant accepte d'adhérer à ce règlement et de se conformer aux décisions des membres du bureau des mécaniques anciennes du haut Lignon.

Chaque participant s'engage à respecter le règlement sanitaire et les obligations en découlant pendant toute la durée de la manifestation.

Ce rassemblement sera soumis aux règles sanitaires en vigueur (gouvernementale, préfectorale ou communale)

Bonne journée et bonne route